



Le Mot du Maire

SOMMAIRE

1 – Informations générales

- 1.1 – Elections présidentielles et législatives
- 1.2 – Dégradations et incivilités
- 1.3 – Ramassage des encombrants
- 1.4 – Le mot du jardinier
- 1.5 – Ecole élémentaire

2 – Activités économiques

- 2.1 – Du nouveau à la Maison des fées !

3 – Manifestations

4 – Extraits de conseil

- 4.1 – Conseil du 1^{er} décembre 2016
- 4.2 – Conseil du 12 janvier 2017

5 – Travaux ou projets

6 – Associations

- 6.1 – O' P'tits Pas
- 6.2 – Le Relais
- 6.3 – Club informatique
- 6.4 – Familles Rurales
- 6.5 – ACAC
- 6.6 – L'Avenir
- 6.7 – Amicale des Anciens
- 6.8 -- COC Gymnastique
- 6.9 – COC Football

Madame, Monsieur,

J'évoquais il y a tout juste un an le projet de fermeture de notre bureau de Poste avec la crainte de voir disparaître un service public sur notre Commune. Je précisais que ce bureau représente pour de nombreuses personnes âgées ou sans véhicule, le seul moyen de retirer de l'argent et que de nombreux habitants des communes voisines le fréquentent régulièrement. Grâce à votre mobilisation, la pétition qui a circulé en 2016 a comptabilisé 1 300 signatures, et nous avons pu gagner un peu de temps. Malheureusement, les services de la Poste, avec qui nous sommes en contact régulier, nous présentent des chiffres de fréquentation qui sont en baisse constante. Leur stratégie étant de fermer de plus en plus de bureaux, ces chiffres leur donnent des arguments. Or, face à cette situation, il nous faut réagir sous peine de connaître une fermeture prochaine. Nous avons besoin plus que jamais de votre mobilisation pour faire vivre notre bureau et le faire fonctionner de manière plus importante. La Poste offre de nombreux services en sus du courrier : banque, téléphone, chèques cadeaux, etc...N'hésitez pas à vous y rendre. Parlez-en à vos proches et faites que nous puissions conserver ce service sur notre Commune.

Dans quelques semaines, les élections auront lieu, présidentielles les 23 avril et 7 mai, puis législatives les 11 et 18 juin. Je vous rappelle que les deux bureaux de vote seront désormais installés dans la Salle du Relais au 23 rue des Tirelles. Le découpage entre ces deux bureaux est simple et correspond au tracé de la route Départementale 2152. L'envoi des nouvelles cartes électorales vous précisera le numéro de votre bureau. Petite nouveauté cette année avec la fermeture des bureaux à 19 heures pour les Présidentielles et 18 heures pour les Législatives. Alors, à vos bulletins !

Bon printemps à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01

Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr

Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Page Facebook : [Mairie Chilleurs Aux Bois](#)



1.1 – Elections présidentielles et législatives

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, les élections législatives, les dimanches 11 et 18 juin. Les Chilleuroises et Chilleurois seront accueillis au sein des deux bureaux de vote de la commune situés au Relais, 23 rue des Tirelles. A cette occasion, la municipalité recherche des volontaires pour tenir les bureaux ou procéder aux opérations de dépouillement. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès des services de la Mairie.

1.2 – Dégradations et incivilités

De trop nombreuses dégradations et incivilités ont été constatées dernièrement sur notre commune, ce qui génère des coûts très importants pesant sur le contribuable. Les sommes correspondantes pourraient être utilisées tout autrement pour le bien-être des habitants (travaux, investissements ...).

1.3 – Ramassage des encombrants

La prochaine collecte des encombrants (monstres) sur notre commune aura lieu vendredi 10 mars prochain.

1.4 – Le mot du jardinier



Nous avons pu constater cette année que nous avons eu un vrai hiver. Il n'est d'ailleurs peut-être pas fini !!! Il ne faut donc pas se précipiter au potager comme à la taille de certains arbustes.

En attendant, pour ceux qui n'ont pas pris le temps de le faire, vous pouvez réviser vos outils (tondeuses, taille-haies, etc.) pour ne pas vous laisser surprendre le moment venu.

Je vous propose cette fois-ci de vous guider dans l'élaboration d'un jardin potager en vous donnant quelques conseils.

Choisir sa SITUATION

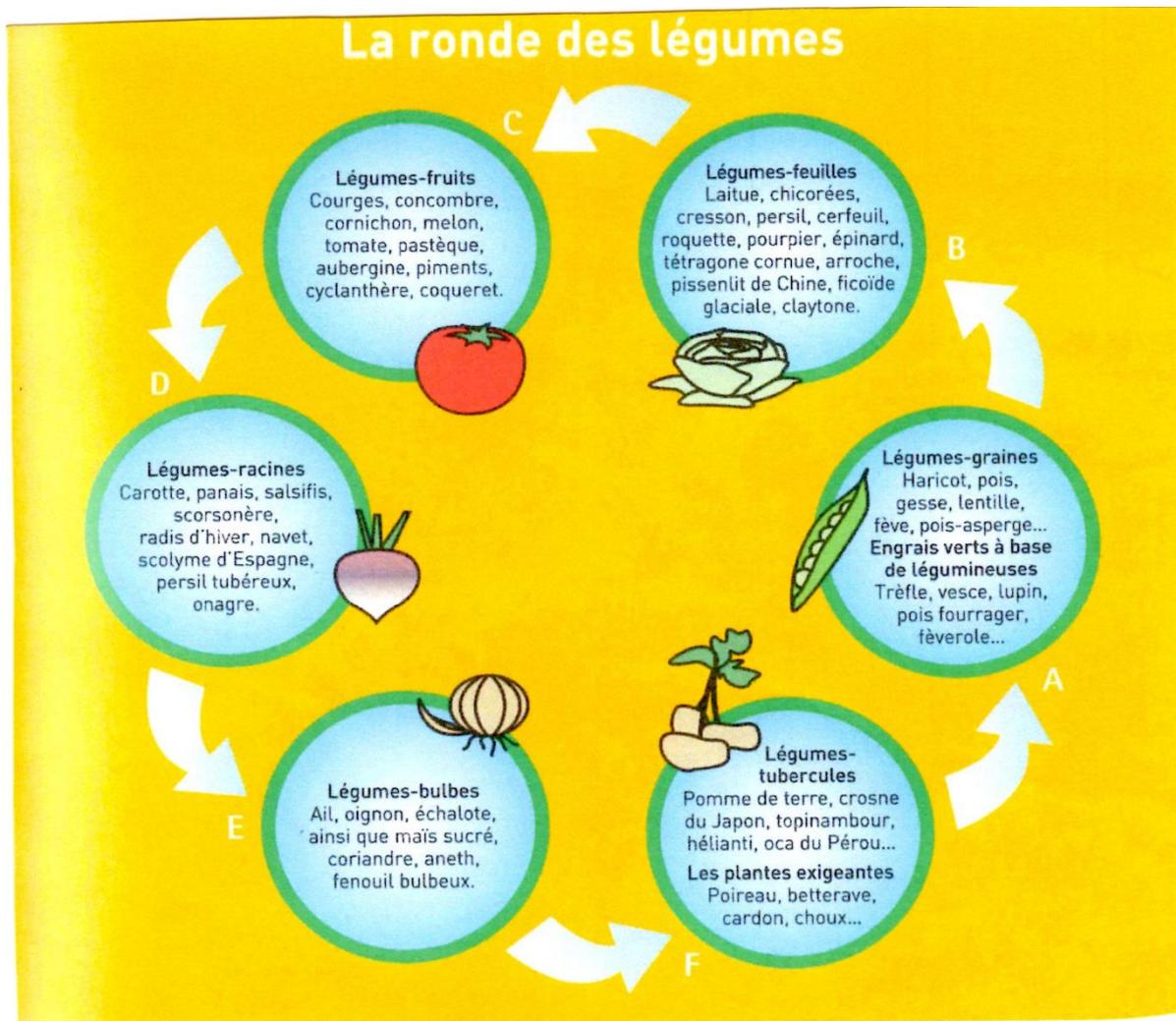
- Plein soleil,
- A la vue, (pour ne pas l'oublier)
- Alimentation en eau,
- Loin d'une route.

Se poser les bonnes QUESTIONS

- Quels sont les légumes que l'on aime,
- Si pas trop de place ne pas faire de : Pommes de terre, haricots secs, oignons, échalotes, ail, choux pommés, poireaux, céleri rave (légumes pas trop chers dans le commerce et avec peu de différence de goût).
- Penser aux plantes aromatiques.

Essayer de mettre en place **LA ROTATION DES CULTURES**.

C'est-à-dire regrouper les légumes par familles et les déplacer chaque année comme le schéma suivant :



Ceci évitera l'épuisement du sol.



Toute l'équipe communale espère que vous avez apprécié les décorations de Noël. Les nouveautés ont été réalisées par Jean Pierre LEBON et Denis VINAUGER que nous remercions vivement et agrémentées avec goût par nos services que je remercie particulièrement ayant été absente à cette période.

Joëlle MILLET, Service Espaces verts





NOUS Y VOILA

Depuis le 1^{er} Janvier 2017 la loi LABBE interdit l'usage des produits phytosanitaires (ou pesticides) aux collectivités territoriales. 2 exceptions pour les cimetières et les terrains de sport jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

Pour les particuliers depuis le 1er janvier 2017, les produits phytosanitaires ne doivent plus être vendus en libre service : l'acheteur devra passer par l'intermédiaire d'un vendeur certifié avec conseil systématique (sur interdictions, alternatives...). Au 1er janvier 2019 la commercialisation et détention de produits phytosanitaires « à usage non professionnel » seront interdites (sauf produits de biocontrôle « à faible risque », autorisés en agriculture bio, lutte obligatoire).

Sur notre commune nous sommes engagés depuis longtemps dans cette démarche et ne traitons déjà plus que le cimetière et le terrain de pétanque depuis plusieurs années. Il n'y aura donc pas trop de changements pour nous.

A vous de vous préparer pour 2019.

1.5 – Ecole élémentaire



L'école élémentaire participera à un projet proposé par « Action contre la faim ».

Ce projet donne la possibilité de s'impliquer concrètement dans une action de solidarité.

Une journée courant Mai sera dédiée à cet événement.

Les élèves seront sensibilisés à ce fléau et organiseront un stand solidaire où vous pourrez soutenir ce geste de solidarité en achetant des toiles réalisées par les enfants ou en faisant un don.

MERCI pour votre soutien !

Informations sur vos dons :

Il est recommandé de faire votre don par chèque. Une fois les dons enregistrés, Action contre la faim envoie directement aux donateurs un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 euros, donnant droit à 75% de déduction fiscale. Ainsi un don de 8 euros ne vous coûtera réellement que 2 euros.

Lors de Conseil d'école, les Parents d'élèves nous ont fait part de leur souhait de **donner un nom à l'école élémentaire**.

Celle-ci n'a actuellement pas de nom autre que « école ».

Nous proposons à chacun d'entre vous de participer en déposant sa ou ses propositions dans les urnes installées, à cet effet, à l'école et à la Mairie, et ce avant le 30 avril 2017.

D'avance, merci pour votre participation.

1 – Activités économiques

2.1 – Du nouveau à la Maison des Fées !

Le 11 février 2017, les fleurs reviennent s'épanouir à **la maison des fées** au 10 Place de Romand à CHILLEURS AUX BOIS. Fidèle à son histoire, et soucieuse de préserver un service de proximité, la maison des fées vous propose un nouveau rayon de fleurs, plantes et plantes fleuries, toujours dans un esprit déco.



Martine RIEAU

3 – Manifestations



Téléthon, Samedi 3 et dimanche 4 décembre



Remise des colis de Noel aux résidents de la Marpa



Cérémonie des vœux et accueil des nouveaux habitants

4 – Extraits de Conseils

4-1. Conseil du 1^{er} décembre 2016



Election des 3 délégués de la future Communauté de Communes du Pithiverais au 1^{er} janvier.2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes, le nombre de délégués de notre Commune doit être ramené de 5 à 3.
Il convient donc de procéder à l'élection de ces 3 membres.

Une liste est proposée à l'adhésion du Conseil Municipal :

- M. LEGRAND Gérard
- M. BOUDIN Jean Claude
- M. TARRON Bernard

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Sont proclamés délégués de la Communauté de Communes du Pithiverais à compter du 1^{er} janvier 2017 : MM. LEGRAND Gérard, BOUDIN Jean Claude et TARRON Bernard.

Fourrière animale Départementale

Monsieur Frédéric CULLERIER, Président de l'Association des Maires du Loiret, a par courrier en date du 15 juin 2016 évoqué les difficultés de gestion du refuge des animaux (AGRA) de CHILLEURS AUX BOIS, sa situation juridique n'étant plus viable. La solution préconisée serait de créer un syndicat mixte de niveau départemental.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la gestion de cette nouvelle structure serait confié à un syndicat de niveau départemental qui agirait pour le compte des Communes et Communautés compétentes adhérentes.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander aux représentants de l'Etat dans les Départements du Loiret et du Loir-et-Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes telles qu'elles sont listées dans le projet de statuts du syndicat et comprenant notamment le territoire de CHILLEURS AUX BOIS.

Accord de vente Logement F4 n° 1

Monsieur Le Maire présente au Conseil l'offre d'achat du Logement n° 1 de type F4 de l'ancienne gendarmerie.

L'offre, d'un montant de 114 000 € est inférieure au prix de vente qui avait été fixé par une précédente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'offre d'achat du logement F4 proposé au prix de vente de 114 000 € net vendeur.

Tarifs du Cimetière et de l'espace cinéraire à compter du 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs des concessions de terrains, du columbarium et des cavurnes dans le cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

• Concession 15 ans :	250 €
• Concession 30 ans :	400 €
• Columbarium et cavurne 15 ans :	900 €
• Renouvellement 15 ans :	450 €
• Columbarium et cavurne 30 ans :	1 200 €
• Renouvellement 30 ans :	600 €
• Vacation pour inhumation dans le jardin du souvenir :	60 €
• Fourniture et pose de plaque sur lutrin :	120 €

Fusion des Syndicats de l'Oeuf et de l'Essonne et de celui du Bassin de la Rimarde

Le Syndicat Mixte de l'œuf et de l'Essonne et le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Rimarde sont deux syndicats compétents en matière de gestion et d'entretien des cours d'eau.

Dans le cadre des réformes nationales relatives à la rationalisation des syndicats et à la réorganisation des compétences de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations, les deux syndicats de l'Oeuf et de l'Essonne et du Bassin de la Rimarde ont décidé de se regrouper pour former un seul syndicat.

Le nouveau syndicat souhaite ainsi exercer les compétences antérieurement assurées sur ce territoire par les deux syndicats, et dans la perspective d'un périmètre hydrographique cohérent, envisage d'exercer les compétences résultant de la réforme introduite aux articles 56 à 59 de la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé la fusion du Syndicat Mixte de l'œuf et de l'Essonne et du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Rimarde au sein d'un nouveau syndicat (avec reprise intégrale des agents, des contrats, des biens et plus largement de tous les droits et obligations).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rend par la présente un avis favorable à la fusion du Syndicat Mixte de l'œuf et de l'Essonne et du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Rimarde et charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet du département du Loiret.

Projet Eolien de Neuville aux Bois : Requête d'appel du jugement du 2 novembre 2016 rendu par le Tribunal Administratif d'Orléans concernant le permis de construire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 7 mai 2015, la Collectivité a engagé deux procédures, d'une part à l'encontre du Permis de construire, et d'autre part, de l'autorisation d'exploitation, accordés à la société Ferme Eolienne de Neuville aux Bois.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en première instance, le Tribunal Administratif d'Orléans, le 2 novembre 2016, a annulé l'autorisation d'exploitation pour vice de forme, mais a débouté la collectivité en ce qui concerne sa demande d'annulation du Permis de Construire.

Me MONAMY, avocat représentant notre Collectivité, préconise de poursuivre la procédure engagée à l'encontre du permis de construire de la Ferme Eolienne de Neuville aux Bois. La proposition financière de Me MONAMY, pour faire appel de la décision du Tribunal Administratif d'Orléans est de 4 200 € TTC, à répartir entre les Communes engagées dans la procédure au prorata de leur population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à relever appel du jugement du 2 novembre 2016 par lequel le Tribunal Administratif d'Orléans a rejeté le recours en annulation formé par la Commune de CHILLEURS AUX BOIS et autres contre l'arrêté du 20 novembre 2014 par lequel le Préfet de la Région Centre a délivré à la Société Ferme Eolienne de Neuville aux Bois un permis de construire cinq éoliennes et deux postes de livraison sur le territoire de la Commune de Neuville aux Bois.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

4-2. Conseil du 12 janvier 2017

Modification du tableau des élus

Suite à la démission de Nathalie MATHURIN, 3^{ème} adjoint, il est proposé de ne pas renommer de nouvel adjoint. Le tableau est modifié avec Philippe COLMAN désigné 3^{ème} adjoint et Evelyne DENIAU, 4^{ème} adjoint.

Contrat d'Assurance Transport Périscolaire ANATEEP - Année 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en tant qu'organisateur de transport, la Commune doit souscrire un contrat d'assurance périscolaire pour couvrir les risques liés aux divers transports des enfants sur le temps scolaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat auprès de l'ANATEEP et accepte le devis dont le montant s'élève à 135,19 € pour l'année.

Convention de transport SIRIS D'ESCRENNES-MAREAU-SANTEAU (EMS) - Année scolaire 2016-2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que des sorties scolaires et périscolaires sont prévues au cours de l'année scolaire 2016-2017 et rappelle que le SIRIS d'ESCRENNES-MAREAU-SANTEAU (EMS) dispose d'un autocar permettant le transport des enfants pour certaines sorties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de convention avec le SIRIS d'ESCRENNES-MAREAU-SANTEAU pour assurer le transport des enfants des écoles de CHILLEURS AUX BOIS pendant l'année scolaire 2016-2017.

Etude Surveillée - Révision du règlement intérieur et des tarifs au 1^{er} janvier 2017

Les modifications de planning des Activités Personnalisées Complémentaires (APC) organisées par les enseignants de l'école élémentaire à compter du 1^{er} janvier 2017, imposent des modifications pour le service de l'étude surveillée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les modifications apportées au règlement intérieur ainsi que les tarifs de l'étude surveillée à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Etude Surveillée de l'école élémentaire – Classe de CP

- Forfait de 51 € par période scolaire pour 3 jours par semaine (lundi, mardi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Etude Surveillée de l'école élémentaire – Classes de CE1-CE2-CM1-CM2

- Forfait de 34 € par période scolaire pour 2 jours par semaine (lundi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Rappel : Les périodes scolaires sont définies ainsi :

- de la rentrée de septembre aux vacances de Noël, de la rentrée de janvier aux vacances de printemps, des vacances de printemps aux vacances d'été.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2016. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget de 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2016, et ce, avant le vote des budgets primitifs 2017 (Budgets général et annexes).

Demande de subvention DETR 2017 - Travaux d'accessibilité : Mairie et Cour Gauthier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations éligibles et prioritaires au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. La Commune a pour obligation d'effectuer des travaux d'aménagement afin de permettre l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées, conformément à l'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 fixant les dispositions, et au décret n° 2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissement Recevant du Public.

Ces travaux concernent d'une part la Mairie, pour un montant de travaux de 15 247,36 € HT, soit 18 296,83 € TTC et d'autre part, la salle de la Cour Gauthier pour un montant de travaux de 5 050,00 € HT, soit 6 060,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Préfet du Loiret, au titre de l'année 2017, au taux maximum, soit 50 % du montant du projet dont le montant s'élève à 20 297,36 € HT soit 24 356,83 € TTC.

Proposition de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations éligibles et prioritaires au titre du Fonds d'Aide à l'Equipement Communal pour l'exercice 2017 et propose de déposer des demandes d'aides auprès du Conseil Départemental du Loiret :

Protection Incendie Rue des Guêtres

La Commune a déposé et obtenu la DETR en 21016 pour ce projet de mise en œuvre de la protection incendie Rue des Guêtres.

Le montant des travaux s'élève à 10 686,00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, au taux de 55 % du montant du projet soit 5 877,30 €, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Aménagement de l'entrée Sud du Bourg

La Commune a fait réaliser en septembre 2015 un audit de sécurité de la traversée du bourg en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret. Parmi les différentes propositions, l'aménagement de l'entrée Sud du bourg par la RD 2152 semble l'opération la plus urgente.

Le montant des travaux s'élève à 160 092,00 € HT, dont 63 632,00 € HT en première tranche, et 96 460,00 € HT en seconde tranche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, au taux maximum de 80 % du montant du projet soit 128 074,00 €, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Aménagement d'un carrefour avec feux tricolores

Il est également préconisé par l'audit de sécurité effectué en septembre 2015 de sécuriser le carrefour à l'intersection des routes Départementales 2152 et 109 par des feux tricolores.

Le devis présenté s'élève à 76 286,00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, au taux maximum de 80 % du montant du projet soit 61 028,80 €, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Election des délégués au Syndicat mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne.

Dans le cadre de la fusion des 2 syndicats de rivières de l'Oeuf et de la Rimarde, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 2 délégués titulaires auprès du nouveau Syndicat Mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE). Monsieur le Maire propose de reconduire les 2 élus désignés en 2014, à savoir Messieurs Gérard LEGRAND et Philippe COLMAN. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

5- Travaux ou projets

Les travaux de la Zac des Tirelles ont commencé en février dernier pour se terminer fin décembre 2016. Si les intempéries de mai ont retardé le chantier, la reprise difficile a néanmoins permis d'avoir un résultat satisfaisant. 44 lots sont maintenant disponibles sur ce vaste terrain. Des pelleteuses entrent en action pour des pavillons Phénix en ce moment.

En ce qui concerne la signalisation qui est à l'étude sur les nouvelles voies en enrobé, nos priorités restent la vitesse et la sécurité de nos enfants.



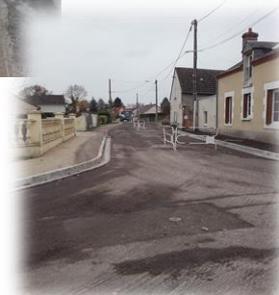
Zac des Tirelles



Rue du Vivier



Rue des Tirelles



Les passages piétons situés à l'intersection des RD5 et 2152 ont fait l'objet d'aménagements dans le cadre du programme de mise en accessibilité de la voirie et des équipements communaux.



6 – Associations

6.1 – O' Ptits Pas

Nous vous accueillons tous les mardis de 10h à 12h et vendredis de 8h45 à 12h, sauf en périodes de vacances scolaires.

Où ? Salle de la Cour Gauthier

Nouvelle association de loi 1901, inter générations, sur la commune.

Vous êtes une jeune maman en devenir, des parents, des grands-parents, des assistantes maternelle, vous êtes les bienvenus, pour faire des activités diverses et variées avec vos enfants, communiquer dans la joie et la bonne humeur.

Nous avons déjà fait la galette des rois et la chandeleur.

En ce moment nous préparons le carnaval avec nos moyens et grands.



La Présidente,

Mme Stéphanie Lamour Thion

6.2 – Le Relais

Des nouvelles de l'Association Le Relais, rue des Tirelles à Chilleurs aux Bois

Les membres du Relais se rencontrent régulièrement autour de plusieurs ateliers : l'atelier Bible avec Françoise Lesavre, l'atelier On mange quoi ? avec Colette Hergibo, l'équipe Recherche avec les anciens, l'atelier Monde tiers Monde qui a récemment organisé une conférence sur la transition énergétique avec Benoit Thevard le 14 décembre 2016 (cf Photo) précédé d'un temps de célébration de Noël avec le père Guiseppe



Un nouveau temps d'échange vient de démarrer un samedi après midi par mois « Et si on partageait ? » autour de l'actualité et de nos vies.

Ce lieu d'église est ouvert à tous et nous serons heureux de vous y accueillir !

6.3 – Club informatique de Chilleurs

Comme chaque année, les cours ont repris en octobre. Ils s'adressent à tous ceux qui veulent découvrir ou apprendre à mieux maîtriser l'outil informatique. Débutant ou initié, venez ainsi apprendre dans un cadre convivial le maniement de l'ordinateur, le traitement de photos, l'utilisation d'Internet et d'une tablette numérique, ou faire vos premiers pas en généalogie.

Les cours du soir, qui ont débuté avec succès l'an dernier, ont repris. Ils permettent aux personnes du monde du travail de se perfectionner et d'élargir leurs connaissances.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre lors de notre assemblée ordinaire, qui se déroulera le 17 juin 2017 à 10h, salle de l'Amitié.

Vous pouvez également vous renseigner en appelant le secrétariat au 02.38.39.86.45.

6.4 – Familles Rurales

SERVICES À LA PERSONNE

En 2016 : 18 aides à domicile ont œuvré pour 115 personnes âgées, malades, handicapées sur le secteur du Pithiverais, 56 sur la commune de Chilleurs.

Mission de l'aide : acte de la vie courante, tâches ménagères, entretien du linge, courses, aide à la préparation des repas.

Pour les personnes dépendantes : aide à la toilette, habillage..., intervention plusieurs fois par jour (WE et jours fériés).

SAVOIR- FAIRE

Le savoir- faire c'est toujours le mardi de 14 à 17h

Le savoir-faire c'est tous les mardis (sauf vacances scolaires)

Le savoir-faire c'est au Relais, rue des Tirelles.

Le savoir-faire c'est aussi tous ces mots qui résument de bons moments

« Une ambiance conviviale, chacune apporte ses connaissances en loisirs créatif, et partage ses savoirs- faire. »

« Bonne ambiance et un après midi pour ne pas être seule chez soi, apprendre des activités que l'on ne ferait pas. »

« Après-midi sympathique, partage échange de nos savoir- faire, moment agréable. »

« Dans une ambiance conviviale, nous échangeons nos savoir-faire et nos astuces dans diverses activités, tout en discutant allègrement. »

« Sans oublier le petit café ou l'infusion : entrée en matière pour partager des nouvelles. »

Les Rendez-vous « Mieux vieillir ensemble » 2017 à Chilleurs aux bois

Les vendredis de 14h à 16h les : 10 mars, 7 avril, 12 mai, 9 juin, 1^{er} juillet, 15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, et 15 décembre à la **Salle de l'amitié**, 61, grande rue.

Participation : 2€ par personne et par vendredi. Inscription obligatoire auprès de Familles Rurales Fédération du Loiret du lundi au vendredi de 9h30 à 12h au 02.38.65.48.88

6.5 - ACAC



ACAC Section bibliothèque

Nous vous proposons une exposition d'ART TEXTILE dans les locaux de la bibliothèque :

Du 06 mars au 29 mars 2017.

Adhérents ou non à la bibliothèque, vous pouvez participer aux ateliers réservés aux adultes, sur inscription par téléphone, avant le 10 mars 2017 : n° 02 38 39 82 39.



Ils se dérouleront les mercredis 15 – 22 et 29 mars 2017, de 17 h à 19 h. Le nombre de participants est limité à 6 par atelier. Nous fournissons les fournitures nécessaires, moyennant une participation modique.

6.6 – L'Avenir



Section PÊCHE



OUVERTURE DE LA PÊCHE

**À L'ÉTANG DE LA ROUCHE
À CHILLEURS AUX BOIS**

Du samedi 1^{er} avril 2017 à 7 heures au dimanche 29 octobre 2017 à 20 heures

Les tickets et cartes sont en vente auprès :

- Du Garage Éray
- De la Boulangerie PELISSOU
- Du Restaurant La Tête de Veau
- Du Bar-Tabac L'Escale

Tarifs :

- 3 € le ticket à la journée pour les adultes
- 2 € le ticket à la journée pour les enfants de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte
- 40 € la carte annuelle pour les habitants de Chilleurs aux Bois
- 60 € la carte annuelle pour les autres
- Gratuit le mercredi pour les enfants de Chilleurs de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte

6.7 – Amicale des anciens



AMICALE DES ANCIENS DE CHILLEURS AUX BOIS.

SAMEDI 4 MARS : Nous commencerons nos animations par un concours de **CHALOUPEE**, ouvert à tous. SALLE JEANNE D'ARC à 14h.30. Un lot à chaque joueur.

JEUDI 23 MARS : Sortie très très matinale pour le grand marché de **RUNGIS**. Nous aurons le loisir d'observer à la marée, les poissons, puis les énormes quartiers de viande, les fromages, les fruits et légumes qui seront là pour vous tenter par leurs fraîcheurs et leurs diversités pour terminer dans le bâtiment des fleurs venant du monde entier, accrochant odorat et vue par leurs parfums et leurs couleurs. Note joyeuse dans ce brouhaha de vendeurs et d'acheteurs.



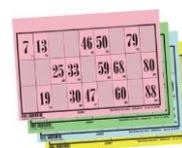
Pour nous reconforter nous finirons par un « petit déjeuner » digne de ce grand marché. Vous êtes intéressés ? Venez vous joindre à nous. Inscriptions avant le **2 MARS**. Renseignements et prix au 02.38.39.89.66 ou 06.68.89.57.37. *(Nous serons de retour avant midi).*

DIMANCHE 26 MARS : SALLE DU RELAIS Nous organisons notre vente de vêtements de saison. Toujours de bonnes affaires à dénicher ! De 9h.à 18h.



JEUDI 6 AVRIL, nous serons au **LANCELOT** à 12H.30 pour notre repas de printemps.

VENDREDI 19 MAI, en soirée notre **LOTO** à thèmes, toujours doté de lots très intéressants. 19h ouverture des portes, 20h.30 début des jeux. SALLE JEANNE D'ARC.



JEUDI 8 JUIN : JOURNEE DIVERTISSEMENT. Aurons-nous la visite des déjantés ??? A savoir !



secrétaire : Sylviane au 02.38.32.99.70.

Du 29 JUIN au 4 JUILLET, nous envisageons un très beau séjour : **TRÉSOR DES ALPES ET LES CENT VALLEES EN PETIT TRAIN** (Italie) Hôtel au bord du lac Majeur. Iles Borromées, lac de Come, lac d'Orta, qui dit lacs et îles, beaucoup de ballades en bateau. Donc, peu fatigant... Pour plus de précisions, contactez-nous. Présidente : Micheline au 02.38.39.89.66 ou 06.68.89.57.37,



Vous pouvez toujours rejoindre notre Association, pas d'âge pour cela, pas d'obligation, de bons moments à passer ensemble...et pour aller plus loin, si cela vous tente, investissez- vous , les bras d'homme nous manquent....

La Présidente Micheline Brusseau

6.8 – COC Gymnastique volontaire



Vous avez envie de **garder la forme**?
Vous avez envie de **bouger**?
Venez nous rejoindre à la

Gymnastique Volontaire

Les inscriptions aux cours de Gym tonique sont possibles en cours d'année.(calcul au prorata)
Les cours déroulent le jeudi de 18h45 à 19h45 et de 19h45 à 20h45.

Plus que jamais **avec Dimitri notre nouvel animateur**, vous travaillerez votre endurance, vous renforcerez votre musculature et vous améliorerez votre souplesse au cours de séances plus variées les unes que les autres.

La GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHILLEUROISE est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (F.F.E.P.G.V.).

Pour vous inscrire ou pour tous renseignements supplémentaires,

- appeler Michèle Brazey, présidente de l'association au **02 38 39 87 21**
- écrire à l'adresse mail **apojacy@wanadoo.fr** ou **do.denner@wanadoo.fr**

L'assemblée générale aura lieu le jeudi 29 juin 2017.

6.9 – COC Football

Le Père Noël a rendu visite aux jeunes licenciés, leurs parents et dirigeants, mercredi 21 décembre 2016, autour d'un goûter à la salle du Relais. Le 28 janvier, tournoi interne et soirée crêpes pour les joueurs U9. Merci à Gaël, Karine et ceux qui les ont aidés pour cette manifestation. Les 14,21 et 28 janvier, le COC foot a reçu dans la salle associative, 15 candidats arbitres du département et leurs formateurs, membres de la commission des arbitres du Loiret, pour accéder à cette fonction. Le bureau du COC Foot remercie la municipalité pour la mise à disposition des installations pour ces 3 sessions. Les participants ont apprécié l'accueil du COC Foot.



Le tournoi Julien Delonglée pour les U7-U9 aura lieu dimanche 28 mai à Chilleurs.

C.Giroux

Chilleurs Info
Conception et mise en page : Commission Communication
Crédit photographique : Tous droits réservés
Photogravure et impression : Images'IN et imprime